

Une section (S1) du SNES-FSU

Dans ce numéro :

- Pour militer dans l'établissement **2**
- Une rubrique spécifique dédié aux S1 sur notre site
- Etre informé **3**
- Stages syndicaux **4**
- Stage du 19 octobre 2017 « Agir et militer dans son établissement » **5**
- 6 raisons de faire adhérer au SNES **6**
- Congrès académique des 6 et 7 mars 2018 **7**
- L'organisation de la section académique **8**
- Contacter les sections académiques et départementales

SNES LYON

16 rue d'Aguesseau,
69007 Lyon
04 78 58 03 33
s3lyo@snes.edu

La section d'établissement, le « S1 », constitue le maillon essentiel de notre syndicat. Ce mémo rassemble quelques éléments sur les rendez-vous et l'organisation du SNES académique, il complète le « courrier de S1 » que le SNES national t'enverra régulièrement. Nous sommes convaincus que la clé de l'efficacité de notre syndicat réside dans le renforcement des liens entre tous les niveaux de notre organisation : savoir qui peut agir sur quoi et à quel moment, connaître les possibilités très concrètes d'action et d'intervention auprès de l'administration.

A l'heure où les réformes managériales cherchent à diviser les équipes sous couvert de donner davantage d'autonomie, il est de plus en plus important de pouvoir impulser des actions collectives à l'échelle des établissements. **C'est le sens du stage organisé le jeudi 19 octobre (voir p. 5), ouvert en priorité aux responsables et militants du SNES, intitulé « agir et militer dans son établissement » :** débattre, échanger sur la réalité dans les établissements et donner des outils pour fédérer les collègues et combattre collectivement la dégradation de nos conditions de travail dans un cadre de plus en plus contraint : effectifs surchargés, heures sup imposées, pressions hiérarchiques et dénaturation du métier.

Un autre temps fort de notre vie interne doit être d'ores et déjà signalé: le congrès académique les 6 et 7 mars 2018 à Lyon (voir p. 7). Les congrès sont l'occasion de débattre des mandats que portera le SNES au cours des années suivantes. Parce que nous pensons que les revendications doivent être construites au plus proche du terrain, le S1 a également un rôle fondamental à y jouer. Etre le syndicat majoritaire nous confère, en effet, une responsabilité particulière à l'heure où se détermine la manière dont la politique d'éducation sera menée. Là encore, nous comptons sur l'implication d'un grand nombre de S1 pour venir à ce congrès. Ne laissons pas les discussions sur nos métiers à quelques experts auto-proclamés, ouvrons les débats et donnons à voir devant l'opinion nos métiers et nos conditions de travail dans leur réalité, celle que nous vivons au quotidien et qui fonde nos revendications pour une autre politique d'éducation.

Toute l'équipe des militant-e-s du SNES de Lyon sait à quel point l'engagement des s1 est précieux et irremplaçable, merci à toutes et tous de faire exister notre organisation. Cette année, le travail de mobilisation des collègues commence dès la rentrée puisque dès le 12 septembre le SNES appelle à la mobilisation contre les projets de réforme du code du travail par ordonnances.

Bonne rentrée militante à toutes et tous!
Ludivine Rosset, secrétaire académique

Droits syndicaux dans l'établissement :

Ils ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. Il s'agit de :

- ♦ **l'affichage libre** (le droit d'enlever un document du panneau syndical n'appartient à aucun échelon de l'administration)
- ♦ **la distribution de documents d'origine syndicale**
- ♦ **la mise à disposition d'un casier pour le SNES**
- ♦ **l'accès à des moyens de reprographie** (demandez un compte photocopies : même s'il n'est pas de droit, la pratique est courante dans de nombreux établissements)
- ♦ **le droit de réunion**. Tout membre du personnel a le droit d'y assister en dehors de ses heures de service, il faut simplement en informer le chef d'établissement.
- ♦ **le droit d'expression dans les médias**. Il n'y a pas de « devoir de réserve », pour les personnels d'enseignement, néanmoins l'obligation de « discrétion professionnelle » existe et s'apprécie sur le fond.
- ♦ **Le dépôt d'heures d'information syndicale** (une fois par mois, à demander une semaine à l'avance, en précisant l'heure et la salle, sans l'ordre du jour. Les collègues doivent informer les élèves de leur absence)

L'heure d'information syndicale

C'est le plus sûr moyen d'organiser une réunion où le maximum de collègues pourront être présents.

Le chef ne peut pas refuser la tenue de cette heure. Il peut dans le pire des cas demander un changement d'heure pour raison de service, mais cette demande doit être argumentée. En cas de difficulté, demandez que le refus soit écrit et contactez la section académique.

Exemple de demande d'HIS à remettre au chef d'établissement

M. / Mme le Principal / Proviseur
La section syndicale SNES-FSU de l'établissement vous informe de la tenue d'une réunion dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale le ... de ...heures à ... h (préciser le lieu)
Avec toutes nos salutations
Pour la section SNES-FSU :
une ou deux signatures

N'hésitez pas à demander la présence d'un militant du S3 ou du S2 pour animer cette heure .

Une rubrique spécifique dédié aux S1 sur notre site :

www.lyon.snes.edu

Militer dans l'académie

FAQ pour les S1 dans les établissements

Quelques exemple de questions

Rubrique actualisée en permanence, tu y trouveras des réponses à de multiples questions, par exemple :

- Les HSE ont-elles disparu, remplacées par les IMP ? Est-il impossible de payer une surveillance de devoir commun, d'évaluation d'une épreuve locale quelconque pour un examen national, un voyage scolaire, etc. ?
- Comment intervenir en CA ?
- Que peut m'imposer mon chef d'établissement en terme d'organisation des enseignements ?
- Suis-je obligé de participer au conseil école-collège ? Conseil pédagogique ? Conseil de cycle ?
- A quelles réunions suis-je obligé d'assister ?
- Suis-je tenu de participer à la correction et au jury d'examen ?
- Que recouvre l'obligation d'évaluation des élèves ?
- ...

- ♦ **le droit de grève**: il faut déposer un préavis 5 jours francs avant le début de la grève, indiquant le motif, le lieu, la date et l'heure du début de la grève ainsi que sa durée. Le S1 ne se charge de déposer ce préavis qu'en cas de grève locale
- ♦ **le droit de retrait**: est une transposition du droit du travail qui prévoit que si un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent, il avertit l'administration qu'il se met en retrait. Cela peut, dans certaines situations, être un mode d'action mais attention: l'alerte doit être faite par chaque agent, auprès du chef d'établissement puis auprès du CHSCT académique, et l'administration peut ne pas valider le retrait, considérer les agents en grève, et les mettre en demeure de reprendre le travail. Dans tous les cas, contactez la section académique avant d'user de ce droit.

En plus des mails envoyés régulièrement par le SNES académique et national aux responsables établissement, tu peux avoir accès :

À diverses publications nationales spécifiques :



Spécifiques aux S1

- **Le mémento du S1** : Pour trouver rapidement la référence d'un texte, un rappel des droits, une information, une réponse à une question d'un collègue ...
- **Les courriers de S1** : à des moments clef de l'année

Si tu ne les as pas, n'hésite pas à nous les demander ou à venir les chercher au S3

Il est est de même pour les autres mémos

Certaines publications peuvent aussi arriver en nombre pour être distribuées dans l'établissement :



S3 de Lyon

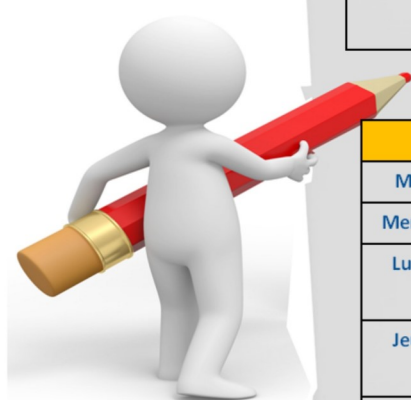
Bulletin Académique du syndicat National des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE



Et si on passait au réel, Madame le Ministre?

Le ministère met en avant une réforme du collège qui serait avant tout pédagogique, de nouvelles modalités d'orientation qui devraient permettre d'éviter l'échec scolaire, une évaluation des élèves qui se voudrait plus transparente et bienveillante et bien sûr, apparaîtrait

Contactez la section académique



Octobre	
Jeudi 5	Réunion « stagiaires » Lyon
jeudi 19	Stage S1 « agir dans son établissement » Lyon

Novembre	
Mardi 7	Stage « PsyEN » Lyon
Mercredi 8	Réunion « AED » Lyon
Lundi 13	Stage « Préparer et défendre sa retraite » Lyon
Jeudi 16	Stage « PPCR - Nouvelles carrières » Lyon
Mardi 21	Stage « collectif métier » Lyon
jeudi 23	Stage « stagiaire » Lyon

Décembre	
Vendredi 1	Stage « Contractuels et MA » Lyon
Jeudi 7	Stage « Néo titulaires (T1-T2) » Lyon
Jeudi 14	Stage « Professeurs et CPE face au néo-management » Lyon
Mardi 19	Stage « Droits et devoirs » Bourg (01)
Jeudi 21	Stage « CPE » Lyon

Janvier	
Mardi 9	Stage collège : « L'évaluation des élèves. Face aux nouvelles injonctions, quelle liberté pédagogique ? » Lyon
Mardi 16	Stage « Intervenir en CA : (face aux collectivités, au moment de la DHG) » Lyon
Jeudi 18	Stage « SES » Lyon
Jeudi 25	Stage Lycée : Réforme du bac « Quels diplômes pour quel lycée ? » Lyon

Février	
Jeudi 1	Stage « TZR » Lyon
Mardi 6	Stage « Enseigner, éduquer, sanctionner : un travail d'équipe » St Etienne (42)

Mars	
Mardi 6 et Mercredi 7	Congrès académique Lyon
Mardi 13	Stage « L'évaluation (des élèves et des enseignants), nouvel outil de pilotage ? » Pays de Gex (01)
Jeudi 15	Stage « Mathématiques » Lyon
Mercredi 21	Réunion « stagiaire : mutations intra académiques » Lyon

Avril	
Mardi 24	Stage « professeurs documentalistes » Lyon
Jeudi 26	Stage « autonomie des établissements, autonomie des équipes ? » (42) Roanne

Mai	
Dans le mois	Stage « Technologie Collège » Lyon
Jeudi 31	Stage « CPE » Lyon

Le droit de participer à des stages de formation syndicale :

Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement. .

Pour s'inscrire à un stage

1. Remplir une autorisation d'absence (adressée à la rectrice) pour l'administration : cette demande doit être déposée **un mois avant le jour du stage** (modèle **sur notre site**)

2. S'inscrire auprès du SNES en complétant le formulaire correspondant au stage **sur notre site**.



Au SNES

16 rue d'Aguesseau,
(Métro Tram : Guillotière)
69007 Lyon

9h30 - 17h30

L'autonomie des établissements est mise en avant depuis plusieurs années et encore plus par notre nouveau ministre qui veut multiplier les expérimentations au nom de la liberté ... sauf que c'est moins la liberté de choix des équipes ou la liberté pédagogique des enseignants qui se trouve renforcées qu'un renforcement des prérogatives des chefs d'établissements et la multiplication des injonctions contradictoires. Répartition de la DHG, pressions sur les modalités d'évaluation, multiplication des réunions inutiles, heures supplémentaires imposées, enseignants non soutenus, manque d'informations, contestation de la légitimité des élus en CA ... combien de lubies peuvent devenir réalité sans la force du collectif ?

Ce stage a l'ambition de s'adresser à un public plus « militant » que dans les autres stages syndicaux proposés par le SNES académique et de faire se rencontrer les responsables d'un maximum d'établissements ainsi que les militants qui ont une responsabilité au SNES. Il regroupera les militants des sections académique et départementales du SNES ainsi que les responsables et militants du SNES dans les établissements. Il est destiné à faire le point le plus complet et le plus concret possible sur les possibilités d'intervention syndicale dans les établissements :

- **Comment animer la vie syndicale** dans un établissement : animer une heure syndicale, intervenir auprès de son chef d'établissement, initier une action collective, ...
- **les principaux droits et devoirs des personnels** dans les établissements.
- **les interventions possibles** en lien avec les élus du SNES dans les instances à l'Inspection d'Académie et au Rectorat : comment intervenir en CA, quel relais est possible grâce aux élus SNES, ...

Comme pour tout stage syndical, l'autorisation d'absence est de droit sans rattrapage de cours si elle est demandée un mois avant auprès du chef d'établissement : recopiez la lettre ci-dessous ou téléchargez-la sur lyon.snes.edu à la rubrique stages et remettez-la à votre chef d'établissement avant le 19 septembre impérativement. Merci de nous prévenir aussi de votre inscription au stage et au repas en commun (pris en charge par le SNES).

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour participer à un stage de formation syndicale

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Madame la Rectrice

Sous couvert de M (nom du chef d'établissement)

[date]

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le <date> pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à <lieu>.

Il est organisé par la section académique du SNES (fsu) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A

Le

Signature.



LA FORCE DU NOMBRE.

Votre rôle en tant que responsables d'établissement est **essentiel** pour convaincre nos collègues. La force du SNES, ce sont ses sections d'établissement : c'est par un syndicalisme au plus proche des collègues que se construisent les revendications et les actions nationales et locales.

Cette **nouvelle année scolaire sera lourde d'enjeux** pour les personnels et le second degré (gel du point d'indice, annonce d'une réforme du bac – et donc du lycée, renforcement de l'autonomie, hausse des effectifs et redéploiement des postes, ...).

Plus le SNES a d'adhérents, plus il est légitime à agir au nom de la profession et plus il pèse sur les décisions, c'est vrai face à la Ministre, face au Recteur ou face au chef d'établissement.

En ce début d'année, montrer aux collègues l'utilité du syndicat est essentiel.

1- Confronter ses idées à celles des autres :

Le SNES se construit à partir des idées et propositions de ses adhérents. La position adoptée est le résultat d'un débat, chaque adhérent a sa place, chaque parole peut s'exprimer.

Un des temps forts cette année : le congrès académique les 6 et 7 mars 2018 (voir ci-contre)

2- Etre accompagné et aidé dans sa carrière.

Mutations, promotions, problèmes pédagogiques, difficultés de santé ... Avec le SNES, chacun peut s'informer, se défendre, échanger avec ses collègues et forger ses décisions. Chaque adhérent bénéficie d'une source d'information très complète et fiable.

En septembre 2017 se mettent en place les nouvelles grilles et les nouvelles carrières : reclassement au 1^{er} septembre, nouveaux « rendez-vous de carrière », accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle... les enjeux vont être importants cette année. Les élus du SNES sont majoritaires dans les CAPA pour informer, aider et défendre chacun.

3- Imaginer ensemble de nouvelles manières d'enseigner.

Notre manière d'enseigner a évolué. Avec le SNES, réfléchissons sur les contenus, dessinons de nouvelles pédagogies. Alors que le ministre annonce une réforme du bac, alors que les pressions augmentent sur nos façons d'évaluer les élèves, ... débattons et reprenons la main sur nos métiers.

Stages disciplinaires : SES en janvier, mathématiques en mars, ... Stage « collectifs métiers » en novembre – voir p. 4

4- Intervenir efficacement dans l'établissement.

Etre adhérent au SNES permet d'être intégré dans une organisation, d'avoir conseils et soutien des militants départementaux et académiques, d'accéder aux informations indispensables (DHG, réglementation, ...). Donnez plus de poids à vos idées, plus de vitesse à vos actions.

N'hésitez pas à faire appel à des militants de la section académique ou des sections départementales – voir p. 8

5- Défendre avec le SNES les grands principes de l'Ecole :

Laïcité, égalité, gratuité, solidarité ... pour que chaque élève ait toutes ses chances.

C'était le sens de notre opposition à la réforme du collège qui en renforçant l'autonomie créait disparités et inégalités, qui manquait d'ambitions pour le collège, qui ne résolvait pas la question des effectifs et du besoin de concertation des équipes, ...

6- Se battre pour l'Ecole et transformer société ...

Le SNES travaille, dans la FSU, avec d'autres syndicats de la fonction publique. Il s'implique dans les mouvements sociaux comme les retraites, la protection sociale.

Le gouvernement a déjà annoncé le gel du point d'indice (qui entérine la baisse du pouvoir d'achat puisque l'inflation augmente), la mise en place d'un jour de carence (qui consacre le retour d'une mesure injuste et inefficace) ... deux mesures inacceptables que la FSU a immédiatement dénoncé. Sans parler d'une possible réforme des retraites et les attaques contenues dans les projets d'ordonnances concernant la « Loi travail » ... il est plus que jamais nécessaire d'avoir un syndicalisme puissant, organisé et expérimenté.

Autonomie des établissements, évaluation des élèves, organisation des enseignements, réforme du bac, revendications pour les TZR, non titulaires, stagiaires, conditions d'entrée dans le métier, conditions de travail des CPE, PsyEN, enseignants, encore une réforme des retraites ?, société plus juste, plus démocratique, plus solidaire



Et si on débattait vraiment sur ce que nous voulons pour l'Ecole, pour la société et pour l'avenir de notre syndicat ?

Le congrès académique aura lieu les 6 et 7 mars 2018 à la Bourse du Travail à Lyon.

Le Congrès académique est un des temps forts de cette année. Le SNES se construit à partir des idées et propositions de ses adhérents. La position adoptée est le résultat d'un débat, chaque adhérent a sa place, chaque parole peut s'exprimer. Et c'est parce que, pour nous, le débat sur les orientations de l'Ecole est un objet de réflexion de l'ensemble de la profession que nous pouvons ensuite peser sur les projets éducatifs et mener les luttes nécessaires pour défendre notre vision de l'Ecole et de la société.

Nous souhaitons donc que ce congrès académique soit riche de débats ouverts, neufs et d'échanges d'idées. Le SNES académique se doit de se nourrir d'une réflexion la plus large possible, sur ce que nous souhaitons tous ensemble pour le service public d'Éducation, pour les salariés et pour l'avenir de notre syndicat. Le congrès académique prendra des décisions que sa délégation défendra au congrès national de Rennes, du 26 mars au 30 mars 2018.

Plus les S1 seront présents au congrès académique, plus intéressants et riches seront les débats. Alors, envoyez au moins un délégué par établissement ! L'autorisation d'absence (voir modèle en fin d'article) est de droit. Les frais de déplacement et les frais d'hébergement sont pris en charge par le S3.

Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un mail au S3 (s3lyo@sn.es.edu) et d'adresser une demande d'autorisation d'absence à la Rectrice (modèle ci-dessous). Il n'y a pas un mois de délai comme pour un stage, elle peut donc être déposée la semaine avant le congrès

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE - Modèle à recopier

Nom, prénom
Discipline
Établissement
Date

Madame la rectrice de l'Académie de Lyon

s/c de Monsieur (Madame) le Proviseur / le Principal

Objet : demande d'autorisation d'absence

Madame la rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence les mardi 06 et mercredi 07 mars 2018 toute la journée en vue de participer au Congrès Académique du SNES pour lequel je suis délégué(e) et qui se déroulera à la Bourse du Travail, Lyon 3e.

Veuillez agréer, Madame la rectrice, l'expression de mon profond respect.

L'organisation de la section académique



Ludivine ROSSET : Secrétaire académique



Rindala BONVALET YOUNES :
Secrétaire académique adjointe, responsable lycée



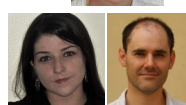
Alfred ZAMI :
Secrétaire académique adjoint, responsable CPE



Hervé DUSSERT et Gérard CHAMBODUT :
Trésoriers académiques



Didier MERLE :
Secrétaire Administratif



Aude FRANCISCO et Pierre GRIPAY :
Responsable TZR



François JANDAUD :
Responsable Emploi



Alyn DROUOT
Responsables Entrée dans le métier



Philippe SAUZE
Responsable Non-Titulaires



Virginie PAYS :
Responsable Professeurs Documentalistes



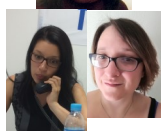
Roland GAYET :
Responsable PsyEN



Catherine MEUNIER :
Responsable académique retraités



SZUSZA KISS (SNESUP) :
Affectée dans le supérieur



Nadège PAGLIAROLI et Emilie RESPINGUE
Responsables collège

Pour saisir le CHSCTA (Comité Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail Académique) : contacter nos élus
Laure TOMCZYK et Maude ROUVIERE, SNES de Lyon, 16 rue d'Aguesseau 69007 LYON.



Contactez les sections académiques et départementales



Contactez la section académique (S3)

Ligne rouge réservée aux S1 : 04 72 73 28 78

(Numéro accessible toute la journée)



S3 LYON

16 rue d'Aguesseau,
69007 Lyon (métro – tram Guillotière)

s3lyo@snes.edu



<https://www.facebook.com/SnesLyon>

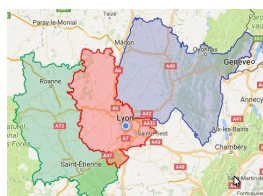
Permanences : du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30

04 78 58 03 33



<https://twitter.com/SnesLyon>

Contactez la section départementale (S2) de ton département



S2 AIN

18 rue J. Migonney
01000 Bourg-en-Bresse

s2ain@lyon.snes.edu

Permanences :

Le mercredi de 14h30 à 17h30
(les autres jours sur RDV)
04 74 22 11 83

S2 LOIRE

Bourse du travail, salle 67
2 cours V.Hugo
42028 St-Etienne

s2loire@lyon.snes.edu

Permanences :

Le mercredi de 14h à 17h
(les autres jours sur RDV)
04 77 49 14 47

S2 RHONE

16, rue d'Aguesseau
69007 Lyon

s2rhone@lyon.snes.edu

Permanences :

Du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30
04 78 58 03 33